



Nations Unies

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de la vingtième session
(13 mai 2011 et 20 septembre 2013)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 9

Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 9

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de la vingtième session
(13 mai 2011 et 20 septembre 2013)**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
Projets de décision dont la Commission recommande l'adoption	1
Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa vingtième session.	1
II. Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures	2
III. Conclusion des travaux de la vingtième session de la Commission	3
IV. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session	4
V. Questions d'organisation et questions diverses.	5
A. Ouverture et durée de la session	5
B. Élection du Bureau	5
C. Ordre du jour et organisation des travaux	5
D. Participation	6
E. Documentation	6
Annexe	
Résumé du Président sur les principaux points abordés lors du dialogue de haut niveau intitulé « Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures »	7

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projet de décision dont la Commission recommande l'adoption

1. La Commission du développement durable recommande que le Conseil économique et social adopte le projet de décision suivant :

Projet de décision Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa vingtième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa vingtième session.

Chapitre II

Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures

2. À sa 2^e séance, le 20 septembre 2013, la Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour intitulé «Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures », et tenu un dialogue de haut niveau.
3. L'ouverture du dialogue de haut niveau a été marquée par la projection d'images vidéo commémorant l'histoire, les réalisations et l'héritage de la Commission.
4. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration enregistrée par vidéo de Valli Moosa (Afrique du Sud), Président de la onzième session de la Commission.
5. À la même séance également, la Commission a entendu des exposés des intervenants suivants : Bedrich Moldan (République tchèque), Président de la neuvième session de la Commission; Achim Steiner, Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement; du Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales; de Braulio Dias, Directeur exécutif de la Convention sur la diversité biologique; et de Barbara Adams, Conseillère politique hors classe auprès du Global Policy Forum.
6. À l'issue des exposés présentés par les intervenants, des déclarations ont été faites par les représentants de la Norvège, de l'Italie, du Japon et de la Malaisie ainsi que par les observateurs de Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la République islamique d'Iran et de la Suisse. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.
7. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes ci-après : femmes; organisations non gouvernementales; entreprises et industries; et enfants et jeunes.
8. Le résumé du Président sur les principaux points abordés lors du dialogue figure à l'annexe du présent rapport.

Chapitre III

Conclusion des travaux de la vingtième session de la Commission

9. À sa 2^e séance, le 20 septembre 2013, la Commission a été informée que dans la résolution 2013/19 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2013, le Conseil a prié la Commission du développement durable de conclure ses travaux le 20 septembre 2013 à sa vingtième session, et de lui soumettre son rapport final ce même jour et décidé d'abolir la Commission du développement durable avec effet à la clôture de sa vingtième session le 20 septembre 2013.

Chapitre IV

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session

10. À sa 2^e séance, le 20 septembre 2013, la Commission était saisie du projet de rapport sur les questions d'organisation et questions diverses de sa vingtième session (E/CN.17/2013/L.1).

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport (voir chap. I, projet de décision).

12. Également à sa 2^e séance, la Commission a été informée que la version finale du résumé du Président sur les principaux points abordés lors du dialogue de haut niveau intitulé « Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures » serait établie ultérieurement par le Bureau, en collaboration avec le Secrétariat, et incorporée dans le rapport final de la Commission sur les travaux de sa vingtième session, lequel serait transmis au Conseil économique et social le jour même, conformément à la résolution 2013/19 du Conseil en date du 24 juillet 2013 (voir chap.III).

Chapitre V

Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

13. La Commission du développement durable a tenu sa vingtième session le 13 mai 2011 et le 20 septembre 2013. Elle a tenu deux séances. À sa 1^{re} séance, le 13 mai 2011, le Président de la dix-neuvième session, László Borbély (Roumanie), a ouvert la session et prononcé une déclaration.

14. À la même séance, Noël Sinclair, le Chef de cabinet adjoint du Bureau du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, a fait une déclaration au nom de John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda), Président de l'Assemblée.

15. Également à la 1^{re} séance, Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a fait une déclaration.

16. Toujours à la même séance, João Felipe Scarpelini, Représentant des grands groupes a fait une déclaration.

B. Élection du Bureau

17. À sa 1^{re} séance, le 13 mai 2011, la Commission a élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

Président :

Mazhit Turmagambetov (Kazakhstan);

Vice-Présidente :

Bosiljka Vuković (Monténégro).

18. À sa 2^e séance, le 20 septembre 2013, la Commission a élu par acclamation Bektas Mukhamejanov, Vice-Ministre de la protection de l'environnement du Kazakhstan, à sa présidence pour sa vingtième session, en remplacement de Mazhit Turmagambetov (Kazakhstan).

19. À la même séance, la Commission a également élu, par acclamation, Miloš Nikolić (Monténégro) pour terminer le mandat de Bosiljka Vuković (Monténégro) et Paolo Soprano (Italie) à la vice-présidence de sa vingtième session.

20. Toujours à la même séance, la Commission a été informée que le Vice-Président, Paolo Soprano, assumerait également les fonctions de rapporteur.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

21. À sa 2^e séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire révisé de sa vingtième session, contenu dans le document [E/CN.17/2013/1](#), et approuvé l'organisation des travaux, qui a été diffusée lors de la réunion et affichée sur le site Web de la Commission comme document non officiel en anglais seulement. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures.
4. Conclusion des travaux de la Commission du développement durable.
5. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session.

D. Participation

22. Les représentants de 53 États membres de la Commission du développement durable ont participé à la session. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres de l'ONU, des représentants d'autres organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/CN.17/2013/INF/1](#).

E. Documentation

23. Les documents dont la Commission était saisie à sa vingtième session peuvent être consultés sur le site Web de la Division du développement durable à l'adresse ci-après : <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1211>.

Annexe

Résumé du Président sur les principaux points abordés lors du dialogue de haut niveau intitulé « Enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable et orientations futures »

1. Le dialogue interactif de haut niveau s'est tenu lors de la vingtième et dernière session de la Commission du développement durable. Comme il en a été décidé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, la Commission sera remplacée par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se réunira pour la première fois le 24 septembre 2013, quelques jours après la session de la Commission.
2. Le dialogue interactif a débuté par la projection d'une vidéo commémorative célébrant l'héritage de la Commission et rappelant les importantes réalisations qui ont jalonné ses 20 années d'existence. Il a également ouvert la voie à l'inauguration du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui succède à la Commission. La vidéo commémorative peut être visionnée à l'adresse ci-après : <http://sustainabledevelopment.un.org>.
3. Valli Moosa, Président du Conseil du Fonds mondial pour la nature (Afrique du Sud) et Président de la Commission du développement durable à sa onzième session, s'est adressé à la réunion dans un message vidéo enregistré. Il a témoigné qu'aux premières heures de la Commission, seuls les ministères de l'environnement manifestaient de l'intérêt pour le développement durable mais que ce n'était plus le cas actuellement, en raison principalement du lien que la Commission avait réussi à établir entre la dimension environnementale et les aspects sociaux et économiques qui lui font pendant. Il a mis l'accent sur la responsabilité croissante dont les grandes sociétés faisaient preuve à l'égard de leurs actions et de la gestion de l'environnement, notant que l'exercice par les entreprises de leur responsabilité sociale était une pratique rare jusque dans un passé très récent. Bien qu'il y ait encore des lacunes à combler et des objectifs à atteindre, il a invité les participants à continuer dans la voie du succès et à rester fidèles à leurs engagements en faveur du développement durable.
4. Bedrich Moldan, Directeur de l'Université Charles de Prague et Président de la Commission à sa neuvième session, a dit que l'une des tâches, pour ne pas dire la principale tâche qui incombait à la Commission, était d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'Action 21. Il a évoqué l'évolution de la formulation des indicateurs de développement durable, à laquelle avait procédé la Commission de 1996 à 2006, en rappelant qu'il n'avait pas été facile de convaincre des collègues d'établir une série d'indicateurs. Il a fait remarquer que ces indicateurs s'étaient révélés à présent très utiles. L'implication de la communauté scientifique et technique dans l'élaboration de mesures et d'indicateurs était directement liée à la définition de politiques au niveau mondial. La notion de frontières planétaires s'inscrivait également de plus en plus au cœur du développement durable. Il a conclu en indiquant que l'analyse des effets produits par la Commission en 20 ans et son héritage devraient aider à dynamiser le succès du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

5. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a insisté sur le fait que les grands groupes avaient constitué une part essentielle de l'identité de la Commission et de la passion qu'elle suscitait. La clôture des travaux de la Commission n'était qu'une étape dans un processus évolutif, censé hisser l'organe technique qu'elle était à un plus haut niveau et à le rendre plus efficace. Il a noté que l'origine du développement durable pourrait remonter à la publication en 1980 de la *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable* (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds mondial pour la nature), qui portait notamment sur des questions d'équité intra et intergénérationnelle qui sous-tendent encore la responsabilité en matière de développement durable. Les origines de l'écologie faisaient partie des contraintes et de l'héritage de la Commission, élément constitutif d'une nouvelle frontière et démarche s'inscrivant dans le cadre de la définition d'une norme de développement autre. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable avait réussi en hissant le développement durable au-dessus de la notion des « trois piliers » qui avait conduit à un « cloisonnement d'idées » et à des échanges compensés - à mieux synthétiser une gamme de concepts notamment liés à la consommation et à la production durables. De nouveaux cadres institutionnels avaient fait leur apparition au lendemain de la Conférence, avec en particulier le renforcement du PNUE où une participation universelle avait abouti à la création d'une assemblée environnementale des Nations Unies. Il a mis l'accent sur le travail du Programme axé sur le renforcement de l'interaction entre science et politique et l'instauration de relations de partenariat à l'appui des réformes menées par les gouvernements, et témoigner de sa volonté d'œuvrer à la réalisation de succès futurs.

6. Le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a rappelé l'euphorie et l'excitation dont avait été accompagnée la création de la Commission du développement durable, notant que les négociations avaient été longues et ardues, et que certains pays avaient émis de vives objections à la création d'un nouvel organe des Nations Unies. L'engagement et l'ardeur de la société civile finirent par faire la différence; la volonté sans faille, par elle manifestée, acheva de convaincre les États membres de se lancer dans cette nouvelle entreprise. La Conférence de Rio avait été marquée par une participation sans précédent de la société civile et la création de la Commission lui avait fourni un cadre dans lequel continuer à s'investir. Il a relevé les principaux enseignements tirés des 20 années d'existence de la Commission et mis l'accent sur les recommandations adressées au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ces observations avaient trait au renforcement de l'efficacité de l'examen et du suivi des progrès accomplis, par une meilleure collecte des données, ainsi qu'à l'équilibrage des trois dimensions du développement durable, par une meilleure représentation, et ce, en sauvegardant les traditions de représentativité multipartite et en favorisant l'interaction entre science et politique, de manière à mettre la science au service des pauvres.

7. Braulio Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a analysé sa participation aux débats qui ont abouti à la création du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a indiqué que l'institution du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et la formulation d'objectifs de développement viables étaient un moment important pour favoriser la prise en compte de la biodiversité et la lier à des

questions d'élimination de la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau, de santé, de promotion du bien-être humain et d'adaptation aux changements climatiques. Il a invité le nouveau Forum à poursuivre les travaux louables de la Commission et à instaurer un cadre propice à l'évolution des questions de biodiversité.

8. Barbara Adams, Conseillère politique hors classe auprès du Global Policy Forum, a fait état du succès remporté par la Commission du développement durable dans la défense de l'idée d'un développement durable universel, présentant un intérêt pour les populations à tous les niveaux, et s'est déclarée en faveur du renouvellement de la tradition des dialogues multipartites revêtant des formes plus concertées et plus techniques. À mesure que la Commission dérivait vers des questions environnementales, elle perdait des groupes d'acteurs clefs au profit des négociations sur le commerce et les changements climatiques et faisait fi d'examiner les rôles complexes joués par les institutions financières internationales, le Conseil des droits de l'homme et les régimes de commerce et d'investissement, tous liés à la mise en œuvre du développement durable. Elle a recommandé au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de faire plus au sujet des accords d'investissement qui entravaient le développement durable; de s'atteler avec les pays membres du G-20 à l'examen de questions relatives à un travail décent, à la création d'emplois et à la formulation de politiques qui permettraient aux États de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits; et d'accorder davantage la priorité aux droits des femmes, aux cadres de responsabilisation et à l'équité. Les objectifs et les cibles devraient inciter à se pencher sur des domaines de changement social à long terme, à mesurer les progrès au-delà du produit intérieur brut, et à incorporer des mécanismes de communication d'informations. Étant donné que l'Organisation des Nations Unies cherchait de plus en plus à nouer des partenariats dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre, elle a indiqué que l'initiative multipartite en faveur d'un cadre de partenariat dont le Secrétaire général a proposé le lancement pourrait faire rapport au Forum politique de haut niveau, exhorté les participants à garder à l'esprit les domaines dans lesquels des conflits d'intérêt pourraient se manifester et proposé au Forum d'adopter une approche multipartite en matière d'élaboration de programmes de travail.

9. Lors du débat interactif, Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l'Iran (République islamique d'), l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Suisse, l'Union européenne et les représentants des grands groupes que sont les femmes, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les industries, ainsi que les enfants et les jeunes ont fait des observations.

10. Un message clef du débat a été que le nouveau Forum politique de haut niveau sur le développement durable devrait s'appuyer sur les acquis enregistrés et s'inspirer des enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable, de manière à pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012.

11. Tous les intervenants ont fait état des nombreux progrès accomplis ainsi que des divers enseignements tirés par la Commission. Ils ont reconnu la nature singulière et délicate de la vaste portée de ses activités et donné leurs avis sur la manière dont elle avait influé sur la politique et le développement au niveau national.

12. Dans l'ensemble, de nombreux intervenants ont indiqué que la Commission avait démontré combien il importait pour l'Organisation des Nations Unies d'avoir une instance centrale chargée des questions de développement durable.

13. Les intervenants ont été unanimes à affirmer que l'approche multipartite s'était révélée comme l'une des principales sources de valeur ajoutée de la Commission. La constitution des grands groupes de l'instauration de partenariats avaient favorisé une compréhension mutuelle sur de nombreuses questions au fil des années.

14. La Commission avait établi le programme de travail dans plusieurs domaines du développement durable. Elle avait réussi à ouvrir la voie à la poursuite de la mise en œuvre du développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Nombre d'intervenants ont estimé que le développement durable devrait s'inscrire au cœur de la lutte contre la pauvreté et sous-tendre les efforts déployés en vue d'édifier des sociétés plus résilientes.

15. Des discussions ont également été suscitées par les insuffisances de la Commission du développement durable, à savoir son incapacité de se pencher sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable de manière intégrée et sa rigidité face à des problèmes nouveaux et récents. Des intervenants ont également fait état des sessions interminables de négociation et de l'absence d'un mécanisme d'exécution et d'évaluation de la mise en œuvre des textes issus de ses travaux. Le manque de volonté de la part des États membres d'appliquer ses décisions et d'honorer leurs propres engagements avait limité la portée des travaux de la Commission. La nécessité de mieux intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable a été soulignée par bien des intervenants, tout comme la nécessité d'améliorer les modalités d'exécution par l'application d'objectifs et d'indicateurs clairement définis. Des évaluations régulières effectuées par des commissions régionales, des rapports nationaux présentés à titre facultatif et des liens plus dynamiques au niveau des pays ont également été jugés importants.

16. La nécessité de faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'examen des problèmes nouveaux et récents a également été soulignée. Certains intervenants ont indiqué qu'accorder une dimension politique plus grande et un rang de priorité plus élevé au développement durable nécessiterait l'aménagement de cadres de participation élargie à de grands groupes et l'octroi d'une attention accrue aux relations d'interdépendance, notamment avec les commissions techniques du Conseil économique et social, en particulier la Commission de statistique et la Commission sur la population et le développement.

17. Plusieurs intervenants sont convenus que les femmes devraient avoir plus voix au chapitre, et ont souligné que le taux d'inégalité ne cessait de croître. Ils ont invité les gouvernements à se pencher non seulement sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, mais également sur les droits des femmes, en préconisant que les questions d'inégalité soient examinées au plus haut niveau.

18. La Commission du développement durable a également permis au secteur privé d'approfondir ses connaissances au sujet des avantages que présente la durabilité, grâce à une prise de conscience croissante des relations d'interdépendance. L'échange de données d'expérience, l'action plus vigoureuse menée en faveur de la prise en compte des aspects économiques et sociaux du développement durable et l'institutionnalisation de l'interaction entre la science et la politique pourraient également être transposés au niveau du Forum politique de haut

niveau sur le développement durable où la coopération mondiale pourrait favoriser la mobilisation de ressources du secteur privé, stimuler les innovations, susciter l'instauration de partenariats et introduire de nouvelles normes de participation au sein de l'Organisation des Nations Unies.

19. Enfin, le degré d'implication des jeunes dans le développement durable s'accroissant, leur nombre au sein des délégations de leur pays a continué de croître, ce qui devrait être davantage encouragé à l'avenir.

20. En procédant à la clôture des travaux de la Commission, les intervenants ont émis l'espoir de voir un forum politique de haut niveau sur le développement durable ouvert et efficace, un forum qui servirait aux gouvernements et à toutes les parties prenantes de nouveau cadre de coopération et de promotion d'un programme de développement durable.

